

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Charles COUSIN, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Yves ENGRAND, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (suppléant de M. MAJEWICZ).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCO, Messieurs Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. ROBACHE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par M. BEGUE), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Corinne NOEL

**A1-12-2022 : CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LA MUTUALISATION DES COUTS RELATIFS AU TRI, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES DES MENAGES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**Rapporteur :** Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé la création d'une entente intercommunale concernant la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables dans le cadre national de l'extension des consignes de tri.

Pour le suivi de l'entente et l'exécution de la convention, chaque membre de l'entente dispose de deux représentants élus titulaires et de deux représentants suppléants.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du C.G.C.T., « le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 décembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER Monsieur Guy ALLEMAND et Monsieur Claude KIDAD** en qualité de titulaires et **Monsieur Yves ENGRAND et Monsieur Marc BOUTROY** en qualité de suppléants, pour représenter le SEVADEC au sein de la Conférence des membres de l'Entente intercommunale concernant la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables des ménages.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

SEVADEC  
02101 GALLES CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 27/12/2022  
Certifié exact  
L'ordonnateur